



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 mars 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent lors de la présente séance, M. le conseiller Denis Charette.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

074/02-03-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Modification du titre de l'item G.1 comme suit :
 - G.1 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2015

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2015
2. Rapport d'activités de la trésorière relatif à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)
3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Utilisation de la compensation de base 2014



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

4. Travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 230

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Archives de la Ville – Destruction annuelle des dossiers conformément au calendrier de conservation
2. Embauche de personnel
3. Entente relative à la permission d'utilisation des VLAN numéro 754 à des fins de transport de flux Internet
4. Nomination d'une stagiaire au Service des travaux publics

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2015-01 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016
2. Appel d'offres – Disposition des biens immobiliers excédentaires de la Ville
3. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux

E AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Avis de motion – Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Avis de motion – Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Avis de motion – Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Avis de motion – Règlement numéro 255 modifiant le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
6. Avis de motion – Règlement numéro 256 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
7. Avis de motion – Règlement numéro 257 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 248 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage
2. Adoption du Règlement numéro 249 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture
3. Adoption du Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
4. Règlement numéro 250 – Date de la tenue du registre
5. Adoption du projet de Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
6. Adoption du premier projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
7. Adoption du projet de Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
8. Adoption du premier projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
9. Adoption du projet de Règlement numéro 255 modifiant le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
10. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 251, 253 et 255 et aux premiers projets de règlements numéro 252 et 254

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
2. Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la Ville de Mont-Tremblant
3. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance pour le bâtiment de la plage du Village-relais du secteur Sainte-Véronique

H TRANSPORT ROUTIER

1. Permis de voirie – Entretien et raccordement routier – Ministère des Transports du Québec (MTQ)

I HYGIÈNE DU MILIEU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Annulation du constat d'infraction numéro CAE141083 – Matricule numéro 2055-80-1859

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appui au projet de pistes et courses de motocross dans le secteur Sainte-Véronique – Bail commercial à intervenir avec la MRC d'Antoine-Labelle
2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 » – Projet d'aménagement d'un parc multiservice au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique
3. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 » – Projet d'aménagement d'un parc multigénération au parc de la gare dans le secteur L'Annonciation
4. Demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2015
5. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'installation du panneau de pointage à l'aréna – Modification à la résolution numéro 417/03-11-14
6. Demande d'aide financière à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) dans le cadre du Programme d'assistance au loisir pour des personnes handicapées
7. Conception d'un plan d'aménagement au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Création d'un comité de suivi

L DIVERS

1. Déclaration du mois d'avril « Mois de la jonquille »
2. Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec
3. Route des Belles-Histoires – Installation de panneaux de signalisation touristique sur le territoire de Rivière-Rouge
4. Avis de consentement de la Ville pour la tenue d'un marathon dans la Vallée de Rouge et traverse de la route 117, du chemin de la Mullen et de la rue du Pont
5. Promesse de don à la Fondation CHDL-CRHV pour janvier 2016

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

075/02-03-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

076/02-03-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une mention spéciale est faite aux employés du Service des travaux publics par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, au nom du conseil et de tous les citoyens de Rivière-Rouge, pour leur excellent travail effectué dans les froids extrêmes des dernières semaines dans le but de solutionner les problèmes de conduites d'eau gelées. M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, assure le conseil qu'il transmettra le message aux employés.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Des félicitations sont transmises à Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, par un citoyen concernant les lettres de remerciement et d'information transmises aux propriétaires permettant l'utilisation de leur terre par le Club de ski des Six Cantons.

NOTE : *Mmes Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 19 h 47.*

GESTION FINANCIÈRE

077/02-03-15

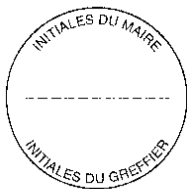
ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de février 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	128 415,12 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	78 866,87 \$
Comptes courants :	<u>502 176,13 \$</u>
Total :	709 458,12 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE RELATIF À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 est déposé.

078/02-03-15

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – UTILISATION DE LA COMPENSATION DE BASE 2014

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 370 766 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

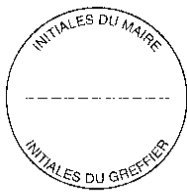
ADOPTÉE

079/02-03-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 130 266,61 \$, incluant les taxes applicables,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 23 février 2015.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

080/02-03-15

ARCHIVES DE LA VILLE – DESTRUCTION ANNUELLE DES DOSSIERS CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, telle que préparée par le Service du greffe en date du 27 janvier 2015, et ce, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la Ville; la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la liste des documents à détruire au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, telle que préparée par le Service du greffe en date du 27 janvier 2015 et conformément aux délais de conservation prescrits par le calendrier de conservation des documents de la Ville.

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur et que la greffière soit autorisée à retirer tout dossier de ladite liste qu'elle jugera pertinent de garder lors de ladite destruction.

ADOPTÉE

081/02-03-15

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Philippe Goujard, au poste régulier à temps partiel de chauffeur-journalier - loisirs et voirie, classe 4 échelon 1, à compter du 23 février 2015, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

082/02-03-15

ENTENTE RELATIVE À LA PERMISSION D'UTILISATION DES VLAN NUMÉRO 754 À DES FINS DE TRANSPORT DE FLUX INTERNET

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente relatif à la permission d'utilisation des VLAN numéro 754 à des fins de transport du flux Internet à intervenir avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

083/02-03-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

NOMINATION D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Nancy Pilon à titre de stagiaire au Service des travaux publics, sans rémunération, pour la période du 16 au 27 mars 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

084/02-03-15

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-01 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2015 AU 31 MAI 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des huit (8) édifices municipaux suivants à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 :

- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- le bureau municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la salle municipale du secteur Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine;
- le bloc de services du secteur L'Annonciation situé au 686, rue L'Annonciation Nord;
- le bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique situé au 586, rue Robidoux;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des huit (8) édifices municipaux mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Que les personnes et/ou entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par la directrice générale, Mme Julie Godard, en date du 2 mars 2015.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

085/02-03-15

APPEL D'OFFRES – DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, adoptée le 6 décembre 2010 et amendée le 10 mars 2014 par la résolution numéro 069/10-03-14;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public de la Ville pour la disposition des biens immobiliers appartenant à la Ville, et ce, conformément à la Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

086/02-03-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le projet de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie », pour un montant total de 16 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 27 février 2015.

Que la présente dépense soit acquittée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre des compétences de proximité.

Que le conseil se réserve le droit d'inclure cette dépense dans le règlement d'emprunt numéro 257 dans le but de renflouer le fonds général de la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

des sommes engagées avant l'adoption du règlement d'emprunt se rapportant au présent dossier.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 359/06-10-14, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Avis de motion

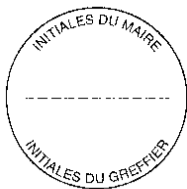
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

La conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 255 modifiant le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 256 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PERRIER ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 256 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 257 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 257 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

087/02-03-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charette lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 248 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 248 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage est reproduit au livre des règlements.

088/02-03-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 249 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 249 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.

089/02-03-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUR DES CHEMINS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

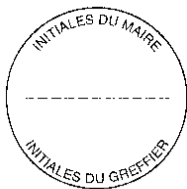
Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

RÈGLEMENT NUMÉRO 250 - DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 250 au 18 mars 2015 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

NOTE: *Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, la greffière, Mme Lucie Bourque, mentionne sommairement la portée des modifications proposées, et ce, à la demande de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, en l'absence de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement.*

090/02-03-15

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 181 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 200 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 214 entré en vigueur le 6 mai 2013 et le règlement numéro 234 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 181 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats soit et est adopté.

Que le projet de règlement numéro 251 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

NOTE : Mme la conseillère Diane Gargantini ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

091/02-03-15

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le premier projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement numéro 252 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

092/02-03-15

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 202 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 216 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et le règlement numéro 236 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction soit et est adopté.

Que le projet de règlement numéro 253 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

ADOPTÉE

093/02-03-15

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Que le premier projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement numéro 254 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

094/02-03-15

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, lequel est entré en vigueur le 16 avril 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu d'amender ledit règlement numéro 239;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 239 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 255 modifiant le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme soit et est adopté.

Que le projet de règlement numéro 255 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

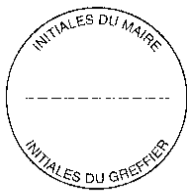
ADOPTÉE

095/02-03-15

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 251, 253 ET 255 ET AUX PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 252 ET 254

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par la mairesse, le 23 mars 2015 à compter de 16 h à la salle du conseil municipal située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, pendant laquelle les premiers projets de règlements et les projets de règlements suivants, portant les numéros 251 à 255 inclusivement, seront présentés et expliqués :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

- Projet de Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- Premier projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- Projet de Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- Premier projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- Projet de Règlement numéro 255 modifiant le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

096/02-03-15

DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge prévoit la formation de neuf (9) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

097/02-03-15

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la Ville de Mont-Tremblant.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

098/02-03-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LE BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) caméras de surveillance supplémentaires au bâtiment de la plage (toilettes) du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 3 525 \$ plus les taxes applicables (4 052,87 \$ incluant les taxes applicables).

Que ladite dépense soient acquittée à même le fonds de roulement et remboursées sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

099/02-03-15

PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

100/02-03-15

ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION NUMÉRO CAE141083 - MATRICULE NUMÉRO 2055-80-1859

CONSIDÉRANT l'émission du constat d'infraction numéro CAE141083 par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour un agrandissement sans permis au propriétaire du matricule numéro 2055-80-1859;

CONSIDÉRANT que suite à des omissions d'informations de chacune des parties (Ville et propriétaire), le conseil juge nécessaire d'annuler ledit constat d'infraction;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler le constat d'infraction numéro CAE141083 émis par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville au propriétaire du matricule numéro 2055-80-1859 sous réserve des conditions suivantes :

- Le propriétaire doit s'engager à payer les frais d'annulation dudit constat;
- Le propriétaire doit s'engager à se conformer à la réglementation en vigueur, notamment, en présentant une demande de permis accompagnée d'un plan et en remplissant toutes autres exigences prévus à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

101/02-03-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

LOISIRS ET CULTURE

APPUI AU PROJET DE PISTES ET COURSES DE MOTOCROSS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – BAIL COMMERCIAL À INTERVENIR AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, M. Marc Décaire organise des courses de motocross sur un lot intramunicipal dans le secteur Sainte-Véronique, lequel lot lui était prêté sans frais par la Ville de Rivière-Rouge, laquelle s'était vu confier la gestion du territoire en question via une entente intermunicipale intervenue avec la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que suite à des changements dans la législation, les ententes intermunicipales de ce type ne seront plus possibles et que, par conséquent, M. Décaire devra dorénavant signer un bail commercial avec la MRC d'Antoine-Labelle pour l'utilisation du lot intramunicipal pour le site de motocross, lequel inclura un loyer correspondant à 6 % de la valeur foncière du terrain occupé, soit environ 5 184 \$;

CONSIDÉRANT que ces activités, quoi qu'à but lucratif, ne génèrent pas beaucoup de revenus, puisqu'elles ont lieu uniquement sur deux (2) ou trois (3) fins de semaine pendant l'été;

CONSIDÉRANT que M. Décaire organise à chaque année des courses de motocross sur ledit site, lesquelles courses sont reconnues par les gens de ce milieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que lesdites courses attirent dans la région des centaines de touristes et que les retombées économiques pour la région sont importantes;

CONSIDÉRANT que le secteur Sainte-Véronique est dévitalisé et que les courses de motocross aident grandement à l'économie de ce secteur et qu'il est donc important que ces événements se déroulent à chaque année;

CONSIDÉRANT les efforts mis de l'avant par la Ville et la Maison des jeunes Carrefour Desjardins, point de service du secteur Sainte-Véronique, pour améliorer l'implication des jeunes de ce secteur afin de prévenir les méfaits et le vandalisme;

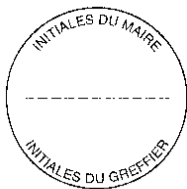
CONSIDÉRANT qu'afin de contribuer à la communauté du secteur Sainte-Véronique, M. Décaire engage des jeunes de ladite Maison des jeunes lors des courses de motocross et qu'il remet une partie de ses profits à cette Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT qu'un bail commercial dont le loyer serait élevé, tel que prévu par la loi, mettrait en péril la continuité de ces activités aux retombées économiques importantes pour le secteur Sainte-Véronique et l'ensemble de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer M. Marc Décaire dans ses démarches afin d'obtenir un bail commercial avec la MRC d'Antoine-Labelle pour l'utilisation d'un lot intramunicipal dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge afin d'organiser des courses de motocross.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Qu'étant donné le contexte économique du secteur Sainte-Véronique, de demander à la MRC d'Antoine-Labelle de contribuer à ce projet par le biais du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales, et ce, afin d'aider le promoteur à poursuivre son projet aux retombées économiques importantes pour la région.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. Marc Décaire ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

NOTE : Une erreur s'étant glissée dans le titre des deux prochains items concernant les années du Programme de la « Politique nationale de la ruralité », le conseil modifie à l'unanimité le titre des deux (2) items suivants afin d'inscrire « 2014-2024 » au lieu de « 2007-2014 ».

102/02-03-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA « POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 » – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTISERVICE AU PARC MICHEL-BEAUDOIN DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2014-2024 », auprès du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle, pour le projet d'aménagement d'un parc multiservice au parc Michel-Beaudoin situé dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

103/02-03-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA « POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 » – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATION AU PARC DE LA GARE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2014-2024 », auprès du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle, pour le projet d'aménagement d'un parc multigénération au parc de la gare situé dans le secteur L'Annonciation de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Que la Directrice – Sport et tourisme soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

104/02-03-15

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2015

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2015.

Que la Directrice – Culture, événements et vie communautaire soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

105/02-03-15

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR L'INSTALLATION DU PANNEAU DE POINTAGE À L'ARÉNA – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 417/03-11-14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 417/03-11-14, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 3 novembre 2014, autorisant l'achat et l'installation d'un panneau de pointage à l'aréna au montant de 9 371,80 \$ incluant les taxes applicables ainsi que l'achat d'un récepteur pour commande sans fil au montant de 781,83 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'installation a nécessité les services d'un électricien pour un montant total de 945,96 \$ plus les taxes applicables, lequel service n'avait pas été prévu;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat octroyé à la compagnie « Champagne Électrique inc. » au montant de 945,96 \$ plus les taxes applicables pour l'installation dudit panneau de pointage à l'aréna.

De modifier la résolution numéro 417/03-11-14 afin d'ajouter au total des dépenses de ce projet, acquittées à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) », les services d'électricien au montant de 945,96 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

106/02-03-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES (ARLPH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) dans le cadre du Programme d'assistance au loisir pour des personnes handicapées.

Que la Directrice – Culture, événements et vie communautaire soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

107/02-03-15

CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 052/02-02-15, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2015, octroyant un mandat professionnel pour la conception d'un plan d'aménagement au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux à M. Jean Damecour, architecte;

CONSIDÉRANT que pour assurer un suivi adéquat à ce dossier, il y a lieu de créer un comité de suivi;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De former un comité pour assurer le suivi du mandat professionnel octroyé à M. Jean Damecour, architecte, dans le cadre du projet de conception d'un plan d'aménagement du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que les membres suivants soient nommés : le conseiller Yves Sigouin, le conseiller Denis Lacasse, la directrice générale, la Directrice – Sport et tourisme, la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que le coordonnateur à l'entretien du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit responsable dudit comité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

108/02-03-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

DIVERS

DÉCLARATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le « Mois de la jonquille » et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécoises et Québécois dans leur combat;

CONSIDÉRANT que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du « Mois de la jonquille », c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le « Mois de la jonquille » fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécoises et Québécois ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille ».

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

109/02-03-15

ADHÉSION AU PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

CONSIDÉRANT que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

CONSIDÉRANT que l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, a mis en œuvre à partir de 2013 un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

CONSIDÉRANT que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

CONSIDÉRANT que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent réserve deux (2) emplois d'été et /ou stages dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE

110/02-03-15

ROUTE DES BELLES-HISTOIRES – INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT le projet de la « route des Belles-Histoires » consistant à créer une route touristique de 280 km reliant Saint-Jérôme à Mont-Laurier en passant par plusieurs villages des Laurentides, principalement localisés sur l'axe de la route 117;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la route traverse le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère des Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la route des Belles-Histoires;

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

ADOPTÉE

111/02-03-15

AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE D'UN MARATHON DANS LA VALLÉE DE ROUGE ET TRAVERSE DE LA ROUTE 117, DU CHEMIN DE LA MULLEN ET DE LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge est l'organisme mandaté dans la Vallée de la Rouge pour promouvoir le plein air et organiser des activités;

CONSIDÉRANT que l'un des volets du mandat de Plein Air Haute-Rouge est aussi de promouvoir la région auprès de toute la population du Québec et d'ailleurs avec des activités qui sont susceptibles de bonifier l'attrait touristique de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge désire poursuivre l'aventure du marathon dans la Vallée de la Rouge, à l'automne 2015, et d'en faire un événement annuel;

CONSIDÉRANT qu'une partie du parcours de ce marathon se situe sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intention de l'organisme de promouvoir les saines habitudes de vie chez la jeunesse favorisant leur adhésion à cette activité, notamment, par des frais d'inscription accessibles pour certaines catégories de courses;

CONSIDÉRANT que cette activité attirera, sur une période de deux (2) jours, des centaines voire des milliers de coureurs en provenance des quatre coins du Québec, des Maritimes et de l'Ontario, dans certains cas avec leur famille, pour participer à cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT les retombées touristiques et économiques positives d'un tel événement dans la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que le parcours du marathon, étant sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord, traversera une partie du territoire de la Ville de Rivière-Rouge, notamment, la route 117 près de la pisciculture Charlebois, le chemin de la Mullen ainsi que la rue du Pont;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que pour autoriser la traverse de la route 117, du chemin de la Mullen ainsi que de la rue du Pont, le ministère des Transports du Québec (MTQ) demande l'avis de la Ville relatif au projet et aux différentes traverses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son avis favorable pour la tenue d'un marathon dans la Vallée de la Rouge et pour la traverse de la route 117 près de la pisciculture Charlebois, du chemin de la Mullen ainsi que de la rue du Pont.

ADOPTÉE

112/02-03-15

PROMESSE DE DON À LA FONDATION CHDL-CRNV POUR JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que la Fondation CHDL-CRNV d'Antoine-Labelle, centre de services de Rivière-Rouge, a acheté un scan pour l'hôpital de Rivière-Rouge au coût de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce scan était attendu depuis longtemps et contribuera à l'amélioration des services rendus à la population de Rivière-Rouge et de la région;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la Fondation est d'obtenir un montant de 250 000 \$ pour l'année 2015 dans le cadre de cet achat;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation, reçue le 16 février 2015, sollicitant un don équivalent à un dollar par citoyen de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget 2015 est déjà adopté et que cette dépense n'y est pas prévue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De verser à la Fondation CHDL-CRNV d'Antoine-Labelle, centre de services de Rivière-Rouge, un don au montant de 5 000 \$ au cours du mois de janvier 2016.

Que la présente dépense soit prévue au budget 2016 lors de son adoption.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

113/02-03-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse